

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : MDE 02/026/2006 (Public)
Bulletin n° : 235
ÉFAI
14 septembre 2006

Embargo : 14 septembre 2006 00h01 TU

Israël/Liban. Attaques délibérées du Hezbollah contre des civils israéliens

En ciblant délibérément des civils israéliens au cours du récent conflit, le Hezbollah a commis de graves violations du droit international humanitaire, s'apparentant à des crimes de guerre, selon un rapport rendu public ce jeudi 14 septembre par Amnesty International.

Venant en complément d'une précédente publication de l'organisation à propos du choix d'Israël de viser les infrastructures civiles libanaises, ces dernières conclusions font apparaître clairement l'urgence nécessaire pour les Nations unies d'ouvrir une enquête approfondie et impartiale sur les violations perpétrées par les deux parties au conflit.

Au cours du mois qu'a duré le conflit, le Hezbollah a lancé près de 4 000 roquettes sur le nord d'Israël, tuant 43 civils, en blessant sérieusement 33 autres et forçant des centaines de milliers de civils à se réfugier dans des abris ou à fuir. Près d'un quart des roquettes ont été lancées directement sur des zones urbaines ; certaines étaient porteuses d'ogives contenant une charge de billes d'acier destinées à augmenter l'effet létal et causer des blessures graves à un maximum de personnes aux alentours du lieu touché.

Lors de rencontres avec Amnesty International, le Hezbollah s'est défendu en déclarant que ses attaques à la roquette sur le nord d'Israël avaient été perpétrées en représailles aux attaques israéliennes contre des civils au Liban et ne visaient qu'à faire cesser ces attaques.

« L'importance des attaques du Hezbollah contre des localités et des villages israéliens, le caractère non discriminant des armes utilisées et les déclarations de la direction du mouvement confirmant l'intention de prendre pour cible des civils, ne font apparaître que trop clairement que le Hezbollah a violé les lois de la guerre, a déclaré Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International.

« Le fait qu'Israël ait commis de graves violations ne justifie en aucune manière les violations perpétrées par le Hezbollah. Les civils ne doivent pas payer le prix du comportement illégal de l'une ou l'autre des parties. »

Le rapport, intitulé *Under Fire – Hizbullah's attacks on northern Israel*, s'appuie sur les recherches menées en Israël et au Liban par Amnesty International, l'interview de victimes, les déclarations officielles, ainsi que sur des discussions avec des représentants des gouvernements israélien et libanais

et de hauts responsables du Hezbollah.

Le rapport d'Amnesty International apporte un certain nombre d'éléments de preuve ; il montre notamment que :

- le Hezbollah a lancé quelque 900 roquettes Katioucha, dont la trajectoire est par nature aléatoire, sur des zones urbaines du nord d'Israël, en violation claire du principe de distinction entre objectifs civils et militaires en droit international ;
- des roquettes Katioucha modifiées pour transporter des charges de billes d'acier destinées à augmenter l'effet létal et causer des blessures graves à un maximum de personnes ont été utilisées ; une roquette de ce type a tué huit ouvriers du chemin de fer ;
- Hassan Nasrallah et d'autres hauts responsables du Hezbollah ont déclaré que le groupe avait ciblé intentionnellement des civils en représailles, violant l'interdiction de toute attaque directe contre des civils et l'interdiction de toutes représailles contre la population civile ;
- la fuite des civils résidant dans le nord d'Israël et l'existence d'abris ont permis de limiter le nombre des victimes à 43 personnes enregistrées.

« Au cours du conflit entre le Hezbollah et Israël, la souffrance des civils des deux côtés n'a pas été prise en compte et les responsables des violences n'ont pas eu à répondre de leurs actes. Il faut que justice soit rendue de toute urgence si l'on veut que le respect des règles de la guerre soit réellement pris au sérieux – cela signifie que les auteurs de crimes de guerre doivent être amenés à rendre des comptes et que des réparations doivent être versées aux victimes », a déclaré Irene Khan.

Amnesty International lance un appel en faveur de l'ouverture de toute urgence, par les Nations unies, d'une enquête approfondie, indépendante et impartiale sur les violations du droit international humanitaire perpétrées par les deux parties au conflit. L'impact de ce conflit sur la population civile devra en particulier être étudié, avec pour objectif d'obliger les auteurs présumés de crimes de droit international à rendre compte de leurs actes et de veiller à ce que pleine réparation soit accordée aux victimes.

D'autres aspects de la guerre, y compris les accusations à l'encontre du Hezbollah qui aurait utilisé les civils pour se couvrir et les attaques par les forces israéliennes, qui se sont soldées par de lourdes pertes civiles, feront l'objet des rapports ultérieurs qui seront rendus publics.

Voir:

Copie du rapport *Under fire : Hizbullah's attacks on northern Israel* (index AI : ENGMDE 02/025/2006 ; <http://web.amnesty.org/library/index/engmde020252006>)

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>